

**Objet : 2020-CIAS-003 Location et entretien d'articles textiles pour les EHPAD, les résidences autonomie, et le SSIAD du Centre Intercommunal d'action sociale d'Arlysère**

**Le Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale Arlysère,**

Vu l'article R.123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu l'article R.123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Président du CIAS à déléguer une partie de ses fonctions ou sa signature au Vice-Président,

Vu l'article R.123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu l'article L.123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération n°02 du Conseil d'administration en date du 8 janvier 2019 procédant à l'élection du Vice-Président du CIAS Arlysère,

Vu l'arrêté n° 2019-001 du 14 janvier 2019 portant délégation de fonction à Madame Pascale MASOERO,

Vu la délibération n°15 du 13 février 2020 autorisant M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer le marché public « Location et entretien d'articles textiles pour les EHPAD, les résidences autonomie, et le SSIAD du Centre Intercommunal d'action sociale d'Arlysère »,

Vu la consultation engagée pour cette affaire et les offres présentées par les candidats,

Vu le procès-verbal de la CAO en date du 24.02.2020 attribuant les 3 lots,

### Décide

**Article 1 :** Le marché « **2020-CIAS-003 Location et entretien d'articles textiles pour les EHPAD, les résidences autonomie, et le SSIAD du Centre Intercommunal d'action sociale d'Arlysère** » est confié aux entreprises suivantes :

#### **Lot n°1 : Location et entretien du linge plat**

ANETT RHÔNE ALPES – 306 Voie Magellan – 73800 Sainte Hélène du Lac pour un montant annuel de 95 895,80 € HT (montant estimatif extrait du BPU).

#### **Lot n°2 : Traitement du linge des résidents**

BLANCHISSERIE DES PLANS – 21 rue des Ecoles – 73300 Saint Jean de Maurienne pour un montant annuel de 67 212,84 € HT (montant estimatif extrait du BPU – variante n°1).

#### **Lot n°3 : Location et traitement des tenues professionnelles**

ANETT RHÔNE ALPES – 306 Voie Magellan – 73800 Sainte Hélène du Lac pour un montant annuel de 27 059,24 € HT (montant estimatif extrait du BPU).

**Article 2 :** Le marché est un accord-cadre à émission de bons de commande. Le marché est prévu pour une durée de 1 an initiale à compter de la notification du marché. Le nombre de reconductions est fixé à 3. La durée maximale du contrat est de 4 ans.

**Article 3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble et par la voie de l'application « Télérecours citoyen » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) , dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

**Article 4** : Mme la Trésorière Principale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué lors du prochain Conseil d'administration.

Fait à Albertville, le 09 mars 2020  
La Vice-Présidente  
Pascale MASOERO

